

N° 115 - mensuel - mars 2004

Ministère  
de la culture  
et de la communication

3, rue de Valois  
75033 Paris Cedex 01

[www.culture.fr](http://www.culture.fr)

# LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication

**LE 23 JUIN,  
LE JEU DE  
PAUME OUVRE  
SES PORTES  
À L'IMAGE  
ET À LA  
PHOTOGRAPHIE**



**Dossier :**  
**LA PRIORITÉ  
LIVRE**

ISSN 1255 - 6270

## SOMMAIRE

### Dossier

Page 7

La priorité livre

### Actualités

Page 4

Orsay et Guimet sont devenus des établissements publics

Page 5

Le « Printemps des musées » s'enrichit avec « Emmène tes parents aux musées »

Page 6

Quatre initiatives pour célébrer notre identité collective

Page 11

Un plan pour renforcer l'accueil des artistes étrangers en France

Page 12

L'économie du cinéma passée au crible du nouvel Observatoire de la production

Page 13

Les lauréats des « Nouveaux albums des jeunes architectes »

Page 14

Nord Pas-de-Calais : le mécénat culturel prend son essor

### Portrait

Page 16

Serge Eyrolles : un ingénieur au service du livre

*A la une : détail de la photographie réalisée par Guy Bourdin pour la campagne publicitaire Charles Jourdan, printemps 1978 © G.B.*

**Directeur de la publication :** Guillaume Cerutti  
**Directeur de la rédaction :** Emmanuel Fessy  
**Rédacteur en chef :**

Paul-Henri Doré : 01 40 15 83 65

**Comité de rédaction :** Jacques Bordet, Emmanuel Boutier, Marc-Antoine Chaumien, Robert Fohr, Nicole Gasser, Anne Laborde, Martine Lehmann, Vincent Lorenzini, Bertrand Maillols.

**Conception graphique :** Jeanne Verdoux

**Maquettiste :** Emmanuel Boutier

**Impression :** PLB Communication

**N° de commission paritaire :** 1290 AD, nouvelle série

**Tirage :** 30 000 exemplaires

**Pour recevoir la lettre d'information :**

Adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication 3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01  
Fax : 01 40 15 81 72

internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# UNE NOUVELLE CONFIGURATION POUR Le nouveau Jeu de paume ouvrira ses

Institution vouée à la photographie et à l'image, le nouveau Jeu de paume ouvrira ses portes le 23 juin. Il inaugurerait ainsi la nouvelle configuration que le ministre avait défini en septembre 2002 pour la politique photographique du ministère de la culture et de la communication.

Le « Jeu de paume », nouvelle structure dédiée à la photographie et à l'image, dirigée par Régis Durand, sera mise en place à partir du printemps 2004 a indiqué le 30 janvier Jean-Jacques Aillagon.

Destinée à devenir, à partir de janvier 2005, un établissement public industriel et commercial, elle aura pour site principal l'actuelle galerie du Jeu de paume, située place de la Concorde, à Paris. Elle assurera également la programmation des expositions des salles de l'Hôtel de Sully, dans le Marais.

Ayant vocation à devenir un lieu de référence pour la diffusion de la photographie et de l'image, du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours, elle devra, à ce titre, produire, coproduire ou accueillir, sur ses deux sites ou hors ses murs, expositions, cycles de films, débats, activités de recherche, activités pédagogiques, publications... Sa seconde mission sera d'assurer la mise en valeur culturelle (organisation d'expositions) et



*Le Jeu de paume dans le jardin des Tuileries © D.R.*

commerciale (gestion des droits tirés de leur exploitation) des fonds photographiques appartenant à l'État, auparavant confiés à l'association Patrimoine photographique. Leur conservation, quant à elle, appartiendra toujours à la médiathèque du patrimoine qui sera liée au Jeu de paume par une convention.

### Une meilleure coordination autour de la photographie

Plusieurs autres établissements du ministère de la culture interviennent aujourd'hui dans le champ de la conservation et des expositions photographiques : Bibliothèque nationale de France, le musée d'Orsay, le Centre Pompidou...

Leurs missions ne sont pas remises en question par la création du Jeu de paume, même si cet établissement aura naturellement la possibilité, dans le cadre de prêts, de recourir à leurs collections pour sa programmation. Mais une meilleure

coordination des activités de ces différentes institutions sera recherchée avec la réactivation de la commission nationale de la Photographie, renforcée dans sa composition et dans ses moyens. Chargée d'attribuer des aides exceptionnelles pour la mise en valeur du patrimoine photographique, elle a aussi pour mission de coordonner les actions de l'État en faveur de la photographie.

### UNE MISSION DE PRÉFIGURATION

Afin de préparer la création du futur établissement public, de mettre en place ses équipes et d'engager sa programmation, une structure de préfiguration sera créée dès le printemps 2004. Elle devra notamment assurer, sous l'égide du ministère de la culture, le reclassement des personnels des associations Jeu de paume, Centre national de la photographie et Patrimoine photographique, lesquelles cesseront progressivement leur activité d'ici la fin 2004.

# LA POLITIQUE DE LA PHOTOGRAPHIE

## portes le 23 juin



Photographie réalisée par Guy Bourdin pour la campagne publicitaire Charles Jourdan, printemps 1978 © G.B.

## La programmation du Jeu de paume en 2004

Jean-Jacques Aillagon a souhaité qu'avant même l'ouverture du Jeu de paume, qui aura lieu le 23 juin, la nouvelle institution puisse rendre hommage au photographe Helmut Newton, récemment disparu. Les conditions et dates de cette manifestation sont en cours de définition.

### Au sujet de la lumière : « Éblouissement »

Pour l'ouverture l'évènement sera constitué, pour une part, d'une exposition de groupe intitulée **Eblouissement**, comportant des œuvres de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à aujourd'hui, sur un thème consubstantiel à l'histoire de la photographie : la lumière. La lumière qui fait exister la photographie, est aussi ce qui la menace et la détruit :

fascination et crainte de la source lumineuse, apparition-disparition, émerveillement et brûlure du regard... seront quelques uns des thèmes, et quelques unes des oppositions en jeu dans cette exposition, qui rassemblera notamment des œuvres de Man Ray, Ubac, Tabard, Moholy-Nagy, Strömholm, Michel François, Jean-Marc Bustamante, Stan Douglas, Thierry Kuntzel...

### Rétrospective Guy Bourdin

Second volet de l'inauguration : une présentation de l'œuvre de **Guy Bourdin** (1928-1991) comprenant des photographies, polaroids et des films. Un travail encore à découvrir, et qui a constitué une véritable révolution dans la photographie de mode et la publicité des années

60 à 80. A suivre : mi-octobre, **L'ombre du temps**, occupera tout l'espace du Jeu de Paume. Elle mettra en évidence une autre histoire de la photographie depuis les années 1890, largement européenne, tournée vers un usage poétique et expérimental du document photographique. Elle fera aussi dialoguer photographie, vidéo et cinéma, selon trois axes principaux : documents ou



Patrick Everaert, *Sans titre*, 2001/Tirage unique © Stéphane et Sylvie Corréard, Paris (artiste représenté par la Galerie Aline Vidal, Paris)

monuments (d'Atget, Walker Evans, Cartier-Bresson aux Becher, Valérie Jouve, Thomas Ruff) ; expérimentations sur le médium (de Rodtchenko, Moholy-Nagy à Jeff Wall ou Jean-Luc Godard) ; splendeur et misère du sujet (Claude Cahun, Cindy Sherman, Roni Horn, Chris Marker). Parallèlement à ces manifestations de grande ampleur, des projets plus spécifiques seront présentés dans d'autres salles, dévolues de manière régulière au soutien à la jeune création, française notamment, ou dans certains espaces intermédiaires (mezzanines) pour la présentation d'œuvres vidéo. Une aide à la production accompagnera chacun de ces projets.

### L'Hôtel de Sully : l'autre lieu pour la photographie

Les galeries de l'Hôtel de Sully présenteront, jusqu'au 20 juin, une rétrospective consacrée à Lee Friedlander (né en 1934), dont le maître d'œuvre est l'association Patrimoine Photographique. A partir de la fin de l'année 2004, la programmation de ces espaces, désormais assurée par le Jeu de paume, fera alterner expositions patrimoniales (notamment issues des donations faites à l'État) et expositions transversales, faisant dialoguer œuvres historiques des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles et créations contemporaines (notamment des commandes) autour de sujets liés au paysage et à l'architecture.



# ORSAY ET GUIMET SONT DEVENUS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

**Le statut d'établissement public renforcera l'autonomie, la responsabilité et l'indépendance du musée Guimet et du musée d'Orsay.**

Intervenant après celle du musée du Louvre, en 1992, puis celle du musée et du domaine national de Versailles, en 1995, la transformation des musées d'Orsay et des arts asiatiques Guimet en établissements publics administratifs constitue une nouvelle étape dans la réorganisation des musées nationaux. La réforme annoncée dès juillet 2002 par le ministre de la culture et de la communication repose sur trois principes : autonomie, responsabilité, et interdépendance dans les relations avec l'État et entre établissements publics, notamment avec la Réunion des musées nationaux, sous l'arbitrage d'une

tutelle renforcée. Les présidents des deux établissements vont désormais élaborer leur politique, leur stratégie, leur programmation en tenant compte des grandes priorités définies par le ministre, notamment dans les domaines de la recherche, de l'action territoriale (création d'antennes par exemple), de l'action internationale et dans le cadre d'un projet scientifique et culturel d'établissement, l'ensemble étant approuvé par les conseils d'administration.

## De nouvelles ressources financières

Les décrets constitutifs du 26 décembre 2003 prévoient que ces deux établissements effectuent sur leurs ressources propres, et à hauteur de 20 % du droit d'entrée dans les collections permanentes pour le musée d'Orsay, les achats de

biens culturels destinés à enrichir les collections nationales dont ils ont la garde. Tous les projets d'acquisitions, quel que soit leur montant sont désormais soumis à l'avis d'une commission locale propre à chaque établissement. Au dessus de certains seuils définis par arrêté du 23 janvier 2004, les projets d'acquisition sont en outre soumis à l'avis du conseil artistique des musées nationaux. Cette réforme statutaire s'accompagne de l'affectation des crédits et des emplois de la Réunion des musées nationaux correspondant aux transferts de compétences aux deux nouveaux établissements publics.

Les décrets n° 2003-1300 et n° 2003-1301 du 26 décembre 2003 portant respectivement création de l'établissement public du musée d'Orsay et de l'établissement public du musée des arts asiatiques Guimet sont parus au Journal Officiel du 30 décembre 2003.

## Musées nationaux

### PRÈS DE 14,5 MILLIONS DE VISITES EN 2003

Au cours de l'année 2003, l'activité des musées nationaux a suscité près de 14,5 millions de visites - dont 1,2 million au titre des expositions présentées aux Galeries nationales du Grand Palais. Ces résultats importants traduisent cependant une diminution de la fréquentation globale, par rapport à l'année 2002, de 4 %. Après deux années marquées successivement par les conséquences des attentats du 11 septembre (-13 % en 2001), puis par un rapide rattrapage (+ 11 % en 2002), l'évolution générale de la fréquentation en 2003 paraît déterminée par trois facteurs principaux :

- » le ralentissement conjoncturel de l'activité économique en Europe qui a entraîné une prudence des ménages européens quant à leurs dépenses consacrées aux loisirs, au tourisme et à la culture ;
- » la faiblesse croissante du dollar face à l'euro qui a contribué à réduire très sensiblement les flux touristiques en provenance d'Amérique du Nord ;
- » la guerre en Irak annoncée dès le début de l'année avant de débiter au mois de mars et qui a sans doute contribué à créer un climat général d'anxiété et d'attentisme.

Les établissements recevant habituellement une majorité d'étrangers, notamment américains, ont enregistré une diminution sensible de leur fréquentation (Picasso : -10 %, Cluny : -13 %, Rodin : -8 %, Orsay : -14 %, Versailles : -5 %, Chagall : -11 %). Parmi ces « grands » établissements, le Louvre semble avoir été relativement épargné (-1 %) grâce à une augmentation de ses visites gratuites (+ 8 %), résultat d'une politique culturelle renouvelée à l'intention des publics de proximité franciliens, notamment jeunes et familiaux.

## RUDY RICCIOTTI RÉALISERA LE MUSÉE NATIONAL DES CIVILISATIONS DE L'EUROPE ET DE LA MÉDITERRANÉE



La façade ouest du projet lauréat de Rudy Ricciotti © D.R.

Lors de son déplacement à Marseille, le 19 février, Jean-Jacques Aillagon, a annoncé qu'il confirmait la proposition du jury, prise à la majorité absolue, de confier la réalisation du futur Musée national des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) à l'architecte Rudy Ricciotti (RCT architecte). Né en 1950, celui-ci est l'auteur de plusieurs équipements culturels parmi lesquels le *stadium* de Vitrolles et le centre chorégraphique national d'Aix en Provence en cours de construction. Dialoguant de façon harmonieuse avec le fort Saint Jean et la cathédrale de la Major, le projet de Rudy Ricciotti, s'intégrant dans le projet d'aménagement urbain dessiné par Yves Lion, permettra la création d'un nouveau grand équipement public culturel national qui ouvrira ses portes au début de l'année 2009. Ce musée sera constitué principalement à partir des collections de l'actuel musée national des Arts et Traditions Populaires (MNATP), situé au Bois de Boulogne, élargies à l'ensemble de l'Europe et de l'espace méditerranéen. Conçu en 1936 par Georges Henri Rivière, ouvert en 1972 sur son site parisien, le MNATP a représenté pendant de nombreuses années une référence nationale et internationale des musées de société. Cette nouvelle institution créera un pôle patrimonial et intellectuel consacré aux cultures du monde européen et méditerranéen. Composante majeure du programme de la future Cité de la Méditerranée, ce nouvel établissement public national, participera au développement de Marseille.

### Budget prévisionnel :

**144,3 millions d'euros** répartis entre l'État, la ville de Marseille, le conseil général des Bouches-du-Rhône, le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Union européenne.

# LE « PRINTEMPS DES MUSÉES » S'ENRICHIT AVEC « EMMÈNE TES PARENTS AU MUSÉE »



Conçu par le dessinateur Nicolas Vial, le visuel du « Printemps des musées » 2004 reflète la thématique « Histoire, histoires » et la démarche initiée dans le cadre d'« Emmène tes parents au musée ».

Le « Printemps des musées », qui aura pour thème « Histoire, histoires » et culminera avec la journée de gratuité du dimanche 2 mai, sera accompagné, cette année, d'une nouvelle initiative : « Emmène tes parents au musée ». Du 2 au 31 mai, elle est organisée à l'intention des enfants et de leurs familles.

Journée de gratuité proposée au grand public de proximité, le « Printemps des musées » connaît un succès croissant. Plus de 1 500 musées y ont participé en 2003, dont 950 en France et 576 dans 28 autres pays d'Europe... et leur fréquentation a été, ce jour-là, de 2 à 50 fois supérieure à la normale. Placée sous le patronage de Walter Schwimmer, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, la sixième édition du « Printemps des musées » coïncide avec le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention culturelle européenne signée

par 48 pays. Elle a pour thème « Histoire, histoires » (de l'événement historique au fait divers) et les musées participant à l'opération rivalisent partout d'imagination pour proposer, autour de ce thème, des expositions et des animations diverses.

## « Histoire, histoires »

Les manifestations proposées - dont un grand nombre se poursuivront tout au long du mois de mai - trouvent bien souvent leur origine dans les collections de l'établissement et nombreux sont les musées qui attirent l'attention sur l'histoire de telle ou telle œuvre et sur les péripéties qui l'ont amené à entrer dans leurs collections. Mais de nombreuses autres histoires seront aussi évoquées : de celle de la mystérieuse bête du Gévaudan à l'écomusée de la Margeride à Ruynes-en-Margeride (Auvergne) à celle du remorqueur « Jacques » au musée de la Batellerie à Conflans-Sainte-Hono-

rine (Ile-de-France), de celle d'une famille de mineurs au Centre historique minier de Lewarde (Nord-Pas-de-Calais) à celle de la légende de la Ville d'Ys au musée départemental breton de Quimper (Bretagne) ou encore à celle du lancement des paquebots « Normandie » et « France » à l'Ecomusée de Saint-Nazaire (Pays-de-Loire).

## Une nouvelle initiative : « Emmène tes parents au musée »

Le « Printemps des musées » est accompagné, cette année, par une nouvelle opération, « Emmène tes parents au musée », qui a pour objectif de développer la découverte des musées par les enfants et leurs familles. Organisée en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, l'opération s'inscrit dans le cadre des actions en faveur de l'accès des jeunes à tous les domaines de la vie culturelle, menées à l'initiative du ministre de la culture et de la communication.

Tout au long de mois d'avril, à travers toute la France, des rencontres auront lieu dans un très grand nombre d'écoles élémentaires, sous l'égide des équipes pédagogiques, entre les conservateurs, les responsables des musées (nationaux, territoriaux et associatifs) et les enfants des classes du CP au CM2. Ceux-ci se verront remettre à cette occasion une invitation à se rendre au musée, valable pour un enfant et ses parents ou deux adultes de son choix, du 2 au 31 mai. L'occasion, pour les enfants et leur parents, de rece-

voir un accueil privilégié aux manifestations organisées dans les musées sur le thème « Histoire, histoires »

## LE SITE OUVRE DÈS AVRIL

L'ensemble du programme européen du « Printemps des musées » et la liste des établissements participant à « Emmène tes parents au musée » seront disponibles à partir d'avril sur le site internet :

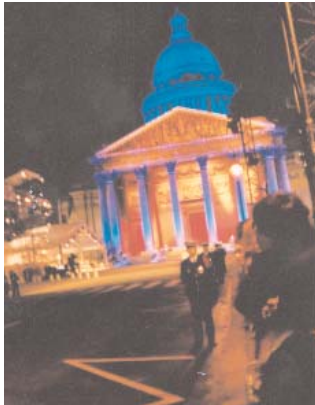
[printempsdesmusees.culture.fr](http://printempsdesmusees.culture.fr)

## ORGANISATEURS ET PARTENAIRES

Le « Printemps des musées » et « Emmène tes parents au musée » sont organisés par la ministère de la culture et de la communication/Direction des musées de France (DMF) avec le concours de la Réunion des musées nationaux (RMN) et en liaison, pour la France, avec les Directions régionales des Affaires culturelles (DRAC). Ces deux événements bénéficient du soutien de la Banque NSMD, groupe ABN AMRO, et de la collaboration de plusieurs partenaires : France Télévision qui s'associe pour la première fois au « Printemps des musées », à travers France 2, France 3 et France 5, Le Figaro et le Figaroscope, L'Express, France Info, France Bleu, ainsi que la Fédération française des sociétés d'amis de musées (FFSAM).

Coordination générale de l'opération :  
Direction des musées de France/  
Mission de la communication :  
Robert Fohr : 01 40 15 36 00.  
[robert.fohr@culture.gouv.fr](mailto:robert.fohr@culture.gouv.fr)

# QUATRE INITIATIVES POUR CÉLÉBRER NOTRE IDENTITÉ COLLECTIVE



Le Panthéon mis en lumière lors du transfert des cendres d'Alexandre Dumas © Sophie Dunston

Après l'annonce par Jean-Jacques Aillagon du lancement de quatre nouvelles initiatives, la *Lettre d'information* vous en dit plus sur ces opérations qui ont un point commun : la célébration de notre identité collective et des valeurs de tolérance.

En janvier, Jean-Jacques Aillagon indiquait que « *les périls de l'intolérance, de l'exclusion et de la haine, nous désignent la responsabilité particulière qui incomberait à la culture de défendre et de*

*promouvoir des valeurs de tolérance, de respect des différences, de fraternité. Ces valeurs, je souhaite les inscrire, en 2004, au fronton du ministère de la culture et de la communication* ».

## Valorisation du Panthéon

Il devra devenir un véritable mémorial de la France, de son histoire et de son peuple. C'est pourquoi le ministre lancera, courant 2004, un projet de valorisation du monument, pour y faire vivre l'histoire de France et celle de ses grands hommes. Le programme de mise en valeur sera établi dans les prochaines semaines par un groupe de travail composé d'historiens, d'architectes et de scénographes. La crypte et la nef seront remises en lumière. Enfin, le programme de restauration de l'édifice sera achevé. Le drapeau de la République flottera en permanence sur le fronton de l'édifice.

## Le « Passeport pour la France »

Le ministère de la culture et

de la communication veut permettre à chaque citoyen atteignant l'âge de la majorité de disposer d'un nouveau droit d'accès au patrimoine national.

Pour cela, chaque personne entrant dans l'année de ses 18 ans se verra remettre un « Passeport pour la France » qui lui permettra d'accéder gratuitement, une fois dans sa vie, à chacun des trésors nationaux que représentent monuments nationaux et les musées nationaux. Il représentera ce nouveau droit de tirage sur ce qui appartient à chaque citoyen. De format de poche et dans une mise en page accessible, ce document contiendra la liste de quelque 165 sites, monuments et musées différents.

Cette opération s'adresse aux 800 000 jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans chaque année. Dès 2004, le « Passeport » sera remis par Jean-Jacques Aillagon à un groupe de jeunes citoyens.

## Le « Pique-Nique du 26 août » portera en 2004 sur la fraternité

Le 26 août est la date anniversaire de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. A cette date, dans toutes les communes de France, chacun est convié à partager un pique-nique autour des valeurs de la République. Le thème de la « fraternité » a été retenu pour l'édition 2004. Dans l'ensemble des communes de France, les maires sont invités à organiser et soutenir le « pique-nique » et à mettre à disposition de tous un site public : jardin, place ou avenue exceptionnellement fermée à la circulation. Dédiée la solidarité et à la rencontre d'autrui, cette manifestation où les arts, la musique et le théâtre de rue auront vocation à participer, sera aussi la fête du patrimoine culinaire et des produits régionaux. A cette occasion le ministère de la culture et de la communication ouvrira gratuitement les sites et jardins nationaux.

## « FRANCE » : HISTOIRE, DIVERSITÉ, COHÉRENCE

Inaugurée à la fin de l'année 2004 à Reims, cette exposition sera ensuite accueillie à Toulon, Le Havre, Annecy, Montauban, Mulhouse et Quimper. Produite par la Réunion des musées nationaux avec pour commissaire Michel Colardelle, directeur du musée national des arts et traditions populaires, elle est destinée à dresser un portrait généreux de la France dans sa diversité, dans la multiplicité de ses enracinements. Des chefs d'œuvres provenant de Versailles, du Louvre, d'Orsay, du Musée des arts et traditions populaires et d'autres musées parisiens ou de régions témoigneront de notre histoire et de ses figures emblématiques, mais également d'un quotidien qui nous a façonné.

### TROIS QUESTIONS À MICHEL COLARDELLE

#### Quel est l'objectif poursuivi par cette exposition ?

**M.C.** : Avec la mondialisation et l'Europe qui se crée, on s'interroge beaucoup sur ce qu'est une nation. Notre objectif est de faire avancer la

réflexion, en choisissant, bien sûr, non pas un angle fermé, mais un angle au contraire très ouvert, et qui permette de faire sentir, de façon dynamique, comment s'est constitué le pays et ce qui, en mettant en valeur sa diversité, assure sa cohérence.

#### Quel sera l'esprit de cette exposition ?

**M.C.** : Nous n'allons pas nous contenter de montrer côte à côte des objets et des œuvres, mais nous les intégrerons fortement dans des scénographies. Ce que nous souhaitons, c'est proposer une série de voyages dans le temps, dans l'espace, dans les sons, dans les goûts, dans les saveurs... et offrir au total un ensemble qui soit très vivant et susceptible d'intéresser tout le monde.

#### Où en êtes-vous actuellement ?

**M.C.** : L'équipe que nous avons constituée - et qui est composée de conservateurs des musées nationaux et puis aussi de conservateurs des villes qui accueilleront l'exposition - est actuellement en train d'achever la sélection des objets et des œuvres... et nous commençons à travailler la scénographie et la muséographie.

## D

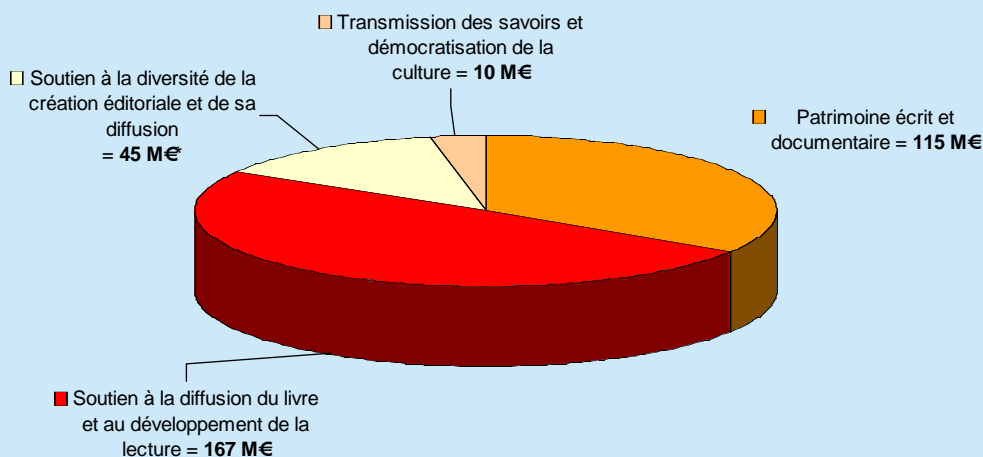
Ministère de la culture  
et de la communicationDossier :  
la priorité - livre

Le livre et l'écrit sont la base de toute culture et leur promotion appelle la mobilisation de la puissance publique, à l'heure où des études révèlent que près de 40 % des Français ne lisent pas un livre par an. Signe du caractère prioritaire de ce secteur, les moyens que le ministère de la culture et de la communication lui consacre s'élèvent en 2004 à 337 millions d'euros. En progression de 3,7 % par rapport à 2003, le budget propre de la direction du livre et de la lecture (DLL, près de 313 millions d'euros) s'affirme comme le troisième budget sectoriel du ministère (après le spectacle vivant et le patrimoine). La répartition des crédits que le ministère alloue au secteur du livre est la suivante :

115 millions d'euros au patrimoine écrit et documentaire (fonctionnement de la Bibliothèque nationale de France, mais aussi actions en faveur du patrimoine écrit en région) ; 167 millions d'euros à la diffusion du livre et au développement de la lecture principalement à travers le réseau des bibliothèques territoriales ; 45 millions d'euros enfin aux actions de soutien à la création éditoriale et à sa diffusion par la librairie indépendante.

A l'occasion du Salon du livre, ce dossier présente les trois grandes missions autour desquelles s'articule la politique en faveur du livre et de la lecture.

**Moyens consacrés au livre et à la lecture en 2004 (DLL et CNL)**  
(données arrondies : 337 millions d'euros)



\* Dont 24 M€ de crédits d'intervention du Centre national du livre



# UNE APPROCHE GLOBALE DU LIVRE

## 1. Soutenir la création, l'édition et la librairie indépendante

### LES INTERVENTIONS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE ET SA RÉFORME

En 2004, les crédits d'intervention du centre national du livre au profit de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre s'élèveront à 24 millions d'euros, dont 3 millions d'euros pour les auteurs, 8 millions d'euros pour les éditeurs, 1 million d'euros pour les libraires, 7,5 millions d'euros pour les bibliothèques et 4,5 millions d'euros pour les manifestations littéraires, ces deux dernières formes d'intervention représentant des aides indirectes à l'économie du livre. Par ailleurs, le CNL fait actuellement, à la demande de Jean-Jacques Aillagon, l'objet d'une réforme visant à améliorer l'impact de ses aides, à en diversifier le champ et à simplifier les procédures de demande et d'attribution.

### Préserver, réguler, stimuler

L'action du ministère de la culture et de la communication en faveur des auteurs et des entreprises d'édition et de librairie prend plusieurs formes : notamment la préservation du droit d'auteur (droit de reprographie, droit de prêt en bibliothèque...) et les mesures de régulation du marché (prix unique du livre, mise en place prochaine d'un médiateur du livre...). Par ailleurs, les aides financières directes aux auteurs, aux traducteurs, aux publications et aux entreprises d'édition et de librairie contribuent également à la promotion de la diversité de la création éditoriale, de même que les aides aux bibliothèques pour les acquisitions et le soutien aux manifestations littéraires. En 2004, le montant global de ces aides s'élève à 45 millions d'euros.

### Veiller aux équilibres économiques du secteur

En 2004, un accent particulier est porté sur l'économie du livre, notamment à travers la contribution au droit de prêt (8 millions d'euros) destinée aux auteurs et aux éditeurs. Le renforcement des aides accordées aux bibliothèques les aidera à maintenir leur capacité d'acquisition à la suite de la limitation des rabais instituée par la loi sur le droit de prêt (+ 3 millions d'euros sur deux exercices).

### Favoriser l'innovation

Au delà de ses interventions traditionnelles, le centre national du livre élargit ses aides aux éditeurs à la numérisation de leurs fonds. Une réflexion est par ailleurs en cours, en liaison avec le syndicat national de l'édition, sur les moyens à mettre en œuvre afin de garantir à la petite édition un accès adapté et professionnel à la distribution.

### Une priorité : la librairie indépendante

Outre le renforcement de la loi de 1981 sur le prix unique, l'aide à la librairie indépendante est accrue grâce à la mise en place, au sein du FISAC, d'une enveloppe annuelle d'1 million d'euros pour les commerces culturels de proximité. Le ministère de la culture consacra, pour leur part, plus de 2,5 millions d'euros aux aides directes

aux librairies auxquels il convient d'ajouter 4 millions d'euros pour diminuer le coût du transport du livre vers les DOM.

### Favoriser la coopération européenne et l'exportation du livre français

Enfin, 4,5 millions d'euros sont destinés à soutenir la promotion et l'exportation du livre français à l'étranger et les traductions de livres français vers des langues étrangères et inversement. Dans ce secteur, une priorité est accordée en 2004 à la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale rejoignant l'Union européenne, ainsi qu'au développement des échanges entre professionnels du livre, français et étrangers.

### DE NOUVELLES AIDES POUR L'ÉDITION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Dans le cadre du plan annoncé par le président de la République le 25 février, le ministre de la culture et de la communication encouragera plus fortement la divulgation de la culture scientifique et technique. En ce qui concerne plus particulièrement l'édition, à côté de la commission sciences et techniques présidée par le professeur Gérard Tobelem, le CNL et la Cité des sciences et de l'industrie vont ainsi mettre en place, un nouveau fonds - le fonds Jules Verne - doté de 100 000 euros et destiné à inciter les éditeurs à lancer des collections et à publier des titres de qualité destinés à un large public jeune ou adulte. Les crédits d'achat de livres consentis par le CNL aux bibliothèques seront dynamisés. Les aides aux bibliothèques universitaires seront ouvertes aux livres de 2<sup>nd</sup> et 3<sup>e</sup> cycle et inciteront à l'achat de livres de référence en plusieurs exemplaires. Les aides aux bibliothèques territoriales incluront l'achat de livres sur la santé ou l'environnement, permettant au grand public de se familiariser avec les approches scientifiques. Le taux d'aide du Cnl sera porté à 60 %. Enfin, à la mi-octobre, en lien avec Lire en fête et La fête de la science sera organisé à la Cité des sciences et de l'industrie un grand Salon de l'édition scientifique et technique.

### LE SOUTIEN A L'ÉDITION D'ART CONTEMPORAIN

Depuis 1993, le Centre national des arts plastiques (CNAP) encourage, par un volet d'aides accordées aux éditeurs et aux critiques d'art, la publication d'ouvrages consacrés à la création contemporaine. Ainsi, en 2003, plus de 0,26 millions d'euros ont été attribués à près de 40 projets dont L'Anthologie de l'art de Jochen Gerz (Actes Sud) ou Rivages de Harry Gruyaert (Textuel). Le CNAP pratique aussi une politique active de coédition avec plusieurs éditeurs dont Flammarion ou Jacqueline Chambon, pour élargir la diffusion de la connaissance de la création contemporaine.

## 2. Le patrimoine écrit des bibliothèques : une priorité nationale

### Soutenir le fonctionnement de la Bibliothèque nationale de France

Dans le but de développer les missions de la Bibliothèque nationale de France (BNF) et de consolider ses moyens, le ministère prépare avec l'établissement un contrat d'objectifs et de moyens axé principalement sur l'amélioration des services aux publics sur place et



à distance, notamment par la rénovation du site Richelieu, par la simplification du dépôt légal, par le renforcement et la diversification de la politique des pôles associés, avec la création d'une antenne décentralisée en région, par le développement de la bibliothèque numérique en ligne (Gallica) et du Catalogue collectif de France, sans oublier les actions d'enrichissement, de conservation, de valorisation et d'expertise du patrimoine écrit et graphique. En 2004 l'établissement perçoit une subvention de 101 millions d'euros (+1,8 %), dont 2,9 millions d'euros au titre de sa mission de coopération nationale et 0,63 million d'euros pour ses acquisitions patrimoniales.

#### Préserver, enrichir, valoriser le patrimoine écrit en région

Le patrimoine des bibliothèques territoriales représente des gisements de textes et d'images d'une extrême richesse. Il n'est encore ni assez connu, ni assez mis en valeur. C'est pourquoi le ministère a engagé un « *plan d'action pour le patrimoine écrit* » (P.A.P.E.). En 2004, en premier lieu, les DRAC mèneront des études afin de recenser et de diagnostiquer l'état physique des collections patrimoniales : 0,24 million d'euros sont prévus à ce titre. En second lieu, la direction du livre et de la lecture a porté à 0,75 million d'euros les crédits soutenant l'effort d'acquisition et de restauration des collectivités, en les centrant sur l'aide à des « *acquisitions patrimoniales d'intérêt national* » (A.P.I.N.). Le fonds du patrimoine pourra aussi contribuer à ces acquisitions et à celles des trésors nationaux tant par la Bibliothèque nationale de France que par certaines bibliothèques municipales.

Le plan de numérisation du ministère et diverses actions de coopération soutiennent de façon régulière la sauvegarde et la valorisation de ces collections. A ce titre on peut citer le microfilmage et la numérisation des manuscrits médiévaux des bibliothèques territoriales et la mise en ligne de la base « Enluminures », l'informatisation du « Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France » en collaboration avec la Bibliothèque nationale de France et le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, l'édition de catalogues de fonds musicaux.

### 3. Au cœur du développement de la lecture : les bibliothèques et les médiathèques publiques

#### Moderniser, diversifier et densifier le réseau de la lecture publique

Afin d'amplifier le développement des bibliothèques territoriales, l'Etat consacre en 2004 près de 154 millions d'euros afin d'aider les 3 000 bibliothèques municipales et les 97 bibliothèques départementales de prêt. Plus de trois cents opérations seront notamment financées pour créer ou moderniser des médiathèques dans le cadre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation. La BnF, la bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou et la médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie renforceront et concerteront leur action territoriale.

#### Poursuivre la réalisation de grands équipements, répondre au besoin de proximité

Tout en poursuivant son soutien à la modernisation de grands équipements de dimension régionale (projets en cours à Angoulême, Clermont-Ferrand, Rouen, Strasbourg, Pau) à la suite du programme des bibliothèques municipales à vocation régionale lancé en 1992 (ouverture, cette année, de celles de Marseille et de Toulouse), le ministère de la culture et de la communication a engagé en 2003 un programme national de développement de médiathèques de proximité dans les zones rurales et les quartiers urbains périphériques, les « Ruches ».

#### Un nouveau programme national : les Ruches

Cette nouvelle génération d'équipements allie qualité architecturale, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de réhabilitations, qualité de services et diversité des collections. Un soutien renforcé est apporté à l'investissement, et une aide spécifique est consacrée au fonctionnement, pour la qualification des emplois et la constitution de collections sur support numérique, par-delà les aides classiques du Centre national du livre pour les imprimés. En 2003, 15 millions d'euros ont été consacrés au programme des Ruches, et quelque 20 millions d'euros le seront en 2004. Plus d'une centaine de projets sont répertoriés à ce jour sur l'ensemble du territoire.



La ruche de Saint-Seurin sur l'Isle © D.R.

#### Le livre, pour tous !

Le ministère de la culture et de la communication, en liaison étroite avec les autres ministères concernés mais aussi des partenaires associatifs, continue de favoriser l'accès au livre et à la lecture des publics spécifiques qui ne peuvent utiliser directement les ressources des bibliothèques publiques, comme les personnes placées sous main de justice, ou les personnes handicapées. En particulier, en 2004, sera créée une structure d'interface entre les ayants droit et les organismes spécialisés dans la transcription de livres afin que les personnes aveugles puissent bénéficier d'un meilleur accès à la production éditoriale, dans toute sa richesse et sa diversité, tout en apportant la meilleure sécurité juridique aux ayants droit. Cet organisme facilitera ainsi la mise en œuvre effective de l'exception, au bénéfice des personnes handicapées prévue dans le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information.

A l'occasion de l'édition 2004, le ministère de la culture et de la communication démultiplie et reconfigure sa présence au Salon du Livre de Paris.

L'édition 2004 du Salon verra le rapprochement des stands des grands établissements publics « éditeurs » du ministère - la Bibliothèque nationale de France (BNF), la Réunion des musées nationaux (RMN), le Centre Pompidou et le Centre des monuments nationaux (Monum') - au voisinage du Carré des arts.

Un stand mis en œuvre par le Centre national du livre (CNL) accueillera la Direction du livre et de la lecture (DLL) et la Direction des Archives de France (DAF). Il sera axé sur les services aux professionnels du livre et les missions de l'État à l'égard du livre et de l'écrit. La salle George Sand, attenante à ce stand, proposera débats et lectures autour des auteurs chinois, des rencontres professionnelles, le lancement de « Lire en fête » 2004 en présence des partenaires de la manifestation et accueillera la présentation d'un bilan d'étape de l'enquête de Véronique Le Goaziou, lancée en 2003 dans le cadre de « Lire en fête », sur le rapport à la lecture des jeunes en situation difficile. Par ailleurs, quatre stands de librairie, soutenus par le ministère de la culture et de la communication, présenteront des secteurs éditoriaux particuliers :

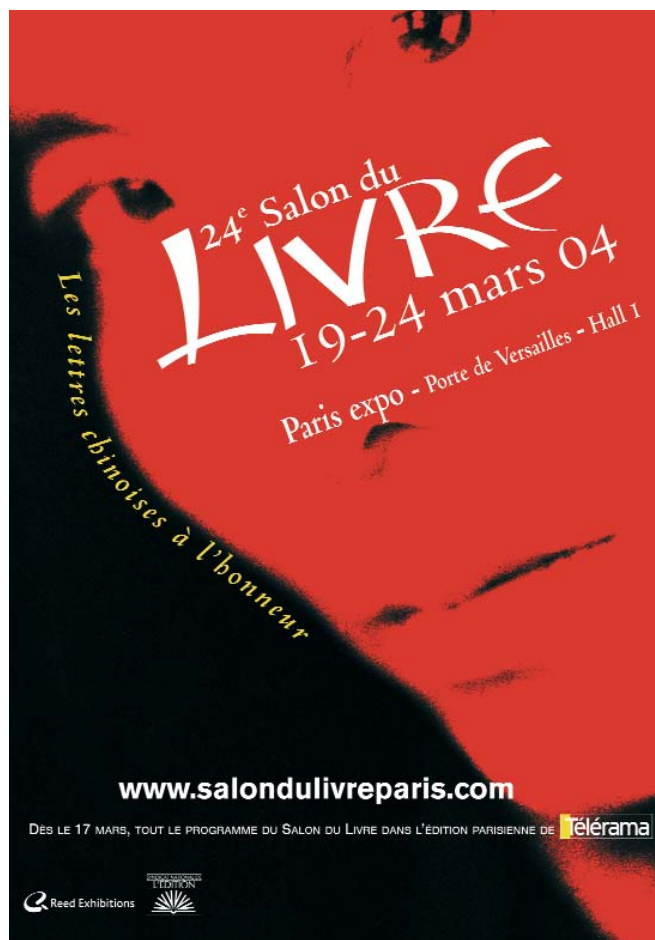
» Un stand, soutenu par le CNL, sera consacré à l'édition adaptée aux déficients visuels (braille, gros caractères, édition numérique). Dix-sept éditeurs exposeront leur production : des revues et des ouvrages en gros caractères, des albums tactiles ou sonores. L'association « BrailleNet », qui œuvre pour la promotion d'Internet pour les personnes déficientes visuelles, présentera son serveur « Hélène ». Les maquettes des lauréats du prix Tactus 2003, premier prix européen de l'édition adaptée, financé par l'Union européenne et le ministère de la culture et de la communication, seront exposées sur le stand.

» L'édition de poésie sera présentée par la librairie « Les cahiers de Colette » avec le soutien de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

» Comme les années précédentes, un espace sera réservé aux éditeurs de théâtre avec le soutien du ministère de la culture et de la communication (centre national du livre et direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles).

» Pour la première fois, un stand, tenu par la librairie Tschann, présentera la production de la petite édition d'Ile-de-France, avec le soutien de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et du CNL.

Le ministère de la culture et de la communication s'investit aussi fortement dans l'invitation d'honneur faite aux « Lettres chinoises ».



Le Centre national du livre organise et finance avec le ministère des affaires étrangères et en partenariat avec les institutions étrangères concernées l'accueil de près de quarante écrivains chinois, venant de la République Populaire de Chine, de Hong Kong, de Taiwan et des pays de la diaspora : Pays-Bas, Grande-Bretagne et États-Unis. Ils participeront à un programme de lectures, de tables rondes et de signatures pendant toute la durée du Salon.

Le ministère intervient aussi, avec le Syndicat national de l'édition (SNE) et le Bureau international de l'édition française (BIEF), pour favoriser les échanges internationaux entre professionnels. Il est à l'initiative, avec le SNE et le BIEF, de « l'invitation spéciale » faite à la Pologne, qui permettra, à l'occasion du salon, une série d'échanges et de contacts entre professionnels polonais et français, à quelques semaines de l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne.

24<sup>e</sup> Salon du livre, du 19 au 24 mars, Paris expo, hall 1, porte de Versailles, 75015 Paris, [www.salondulivreparis.com](http://www.salondulivreparis.com)

# UN PLAN POUR RENFORCER L'ACCUEIL DES ARTISTES ÉTRANGERS EN FRANCE

«Pablo Picasso, Marc Chagall, Eugène Ionesco, Marlène Dietrich avaient choisi la France pour y vivre et exercer leur art » a rappelé Jean-Jacques Aillagon le 4 février en conseil des ministres soulignant que « l'accueil et la formation dans notre pays d'artistes et de professionnels de la culture étrangers contribuent au rayonnement international de la France » et illustre aussi « le combat pour la diversité culturelle ». Il a présenté un plan pour renforcer l'accueil et la formation des artistes et professionnels de la culture étrangers.

25 000 artistes, architectes, écrivains, techniciens et professionnels culturels étrangers vivent ou travaillent aujourd'hui en France. Les conditions de leur accueil vont être améliorées ainsi que leur formation.

## Améliorer les conditions d'accueil et d'exercice des artistes et des professionnels étrangers

Une première série de mesures facilitera l'entrée des artistes et des professionnels étrangers et les conditions d'exercice de leur activité sur notre territoire. Elles portent sur la signature d'un protocole entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture et de la communication, qui permettra aux artistes et professionnels de la culture invités par des opérateurs ou des institutions culturelles reconnus, de bénéficier d'une attention favorable des services consulaires pour l'obtention de visas, en contrepartie d'un engagement à respecter un code de bonne conduite. De plus, l'allègement de la procédure de délivrance des autorisations temporaires de travail pour les artistes étrangers

sera désormais centrée sur le contrôle effectif des conditions d'emploi et de travail.

D'autres mesures simplifieront les procédures fiscales et de protection sociale des artistes étrangers :

» l'extension du champ d'application du guichet unique du spectacle occasionnel : toutes les procédures concernant le calcul et le versement des charges sociales des artistes sont désormais effectuées dans un même service ;

» la possibilité d'affilier à la Sécurité sociale française des salariés détachés par une entreprise non établie en France est renforcée. Elle facilite la déclaration et le versement des cotisations sociales pour les employeurs étrangers dont les artistes viennent travailler en France ;

» la mise en place d'une mission d'inspection afin d'examiner les moyens de simplifier le régime fiscal des artistes étrangers, dans un souci d'attractivité.

La simplification des congés payés et l'unification des règles de contribution aux différents dispositifs sociaux vont faire l'objet prochainement d'une concertation avec les partenaires sociaux ;

À partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, le site culture.gouv.fr permettra d'accéder à un site de renseignements juridiques et administratifs sur l'accueil des artistes étrangers.

Enfin, le gouvernement français vient de déposer à Bruxelles un mémorandum sur la place de la culture dans l'Union européenne dont l'une des propositions vise à favoriser la mobilité des artistes et les professionnels. L'ouver-



© D.R.

ture aux ressortissants de l'Union européenne du corps des conservateurs du patrimoine, actuellement à l'examen, participe de cette même volonté.

## Accroître l'offre de formation et d'accueil

Les programmes de formation internationale du ministère de la culture et de la communication ont été renforcés et adaptés aux besoins nouveaux de nos pays partenaires, avec notamment la mise en place de stages sur les industries culturelles et sur les musées. Par ailleurs, en liaison avec les postes diplomatiques à l'étranger, le ministère a également développé, en 2003, deux nouveaux programmes d'accueil de longue durée : le programme « Profession Culture », en direction des jeunes professionnels étrangers accueillis dans des établissements publics culturels, tels que l'Opéra de Paris, la Cité des Sciences, la Bibliothèque nationale de France, et le programme « Odyssée » qui permet d'accueillir des artistes dans des hauts lieux de notre patrimoine comme l'Abbaye de Fontevraud, pour participer à des projets culturels en liaison avec des artistes français.

## LE CENTRE INTERNATIONAL D'ACCUEIL S'INSTALLE AU COUVEN DES RECOLLETS

Cet ancien couvent, situé à Paris et fondé en 1604 par Marie de Médicis, a été tour à tour une caserne, un hospice, un hôpital, avant que l'État ne le transforme en un centre d'accueil international pour artistes, chercheurs, intellectuels et universitaires. Il a confié à la Régie immobilière de la Ville de Paris l'aménagement et la gestion de 81 logements meublés et ateliers logements, permettant d'offrir aux artistes et chercheurs de passage à Paris de bonnes conditions de travail pour des périodes d'un mois à deux ans, conformément à la politique d'ouverture aux créateurs étrangers (voir ci-dessus). Près de 30 nationalités sont représentées dans ce Centre (Brésil, Italie, Japon, Liban, Pologne, États-Unis, Allemagne, Chine, Espagne...) dans les domaines culturels et scientifiques. Le Centre abrite également la Maison de l'architecture d'Ile de France et une association d'animation culturelle.

Couvent des Recolets,  
150-154, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris



**Cinéma****L'ÉCONOMIE DU CINÉMA PASSÉE AU CRIBLE DU NOUVEL OBSERVATOIRE DE LA PRODUCTION**

Jean-Jacques Aillagon a installé, le 3 février, l'observatoire de la production cinématographique. Parmi les 11 mesures annoncées par le ministre de la culture le 30 avril 2003 en faveur du cinéma, figurait la création d'un observatoire d'analyses et de débats réguliers (deux à trois réunions par an sont prévues) sur l'économie de la production de films en France. Afin de mieux connaître l'économie du secteur et d'évaluer l'impact des objectifs poursuivis par les différents outils de soutien à la production de films en France. Les membres de l'observatoire sont les syndicats de producteurs de cinéma, les chaînes de télévision contribuant au développement de la production cinématographique, les représentants des secteurs de la distribution, de l'exploitation et de la vidéo et les principaux syndicats de salariés de la production.

**AIDE A L'ÉDITION MULTIMÉDIA 2004 : APPELS À PROJETS**

Le ministère délégué à l'industrie et le ministère de la culture et de la communication (Centre national de la cinématographie), qui cofinancent le Fonds d'aide à l'édition multimédia (FAEM), annoncent le calendrier de lancement des appels à projets du fonds pour 2004. Le FAEM a pour objectif de soutenir la production de contenus éditoriaux multimédias interactifs dont la démarche éditoriale, les choix technologiques ou le modèle économique sont particulièrement innovants. Au titre de ses nouvelles orientations pour 2004, le FAEM apportera un soutien spécifique à la création de trois types de contenus multimédias :

- » les jeux vidéo, par des aides à la pré-production, afin de poursuivre l'action entreprise en 2003 pour redynamiser la création dans les studios : 23 pré-productions ont ainsi été soutenues en 2003. Les appels à projets 2004 sont dotés d'un budget global de 3 millions d'euros ;
- » les contenus éditoriaux en ligne, adaptés aux nouveaux services multimédia de téléphonie mobile, de l'internet à haut débit, de la télévision interactive (par des aides à la maquette et à la production) ;
- » les contenus éditoriaux hors ligne (CDRom, DVDrom), d'ambition internationale, originaux et de qualité (par des aides à la maquette et à la production).

Par ailleurs, le FAEM poursuivra en 2004 ses aides sélectives aux manifestations de portée nationale ou internationale en relation directe avec l'édition multimédia.

**Les dates limites de dépôt des dossiers pour l'année 2004 sont :**

**Pour les jeux vidéo :**

5 mars / 3 septembre

**Pour les contenus éditoriaux en ligne, hors ligne et les manifestations :**

1<sup>er</sup> juin / 1<sup>er</sup> septembre

Pour plus d'information : [www.cnc.fr](http://www.cnc.fr) (rubrique « Téléchargez vos dossiers / Multimédia / Fonds d'aide à l'édition multimédia ») et

[www.telecom.gouv.fr/faem](http://www.telecom.gouv.fr/faem)

**LES AGENCES EUROPÉENNES EN CHARGE DU CINÉMA SOUHAITENT UN STATU QUO POUR LES AIDES D'ÉTAT**

Les agences européennes en charge du cinéma, dont de le Centre national de la cinématographie, ont publié, le 11 février, à Berlin, une déclaration commune dans le prolongement de la consultation que la Commission Européenne avait organisée, en janvier dernier, sur la révision des critères d'autorisations des aides d'État au cinéma. Cette déclaration reprend l'unanimité qui s'était dégagée alors en faveur du statu quo en faveur des règles actuelles.

Le 9 janvier, en effet, les agences jugeaient que « les critères de compatibilité applicables aux systèmes d'aides au cinéma et à l'audiovisuel adoptés par la Commission en septembre 2001 doivent être maintenus en l'état » jusqu'à « fin 2009 ».

La déclaration insiste sur le fait « qu'aucune preuve n'a été apportée que les mesures de promotion de leurs industries et de leurs cinématographies, mises en place par les Etats membres, empêchent de manière significative le bon fonctionnement du marché intérieur ». Au contraire, « les mesures nationales visent de plus en plus à encourager la coproduction et à favoriser l'intérêt du public pour les cinématographies européennes non-nationales ».

Le texte conteste enfin la vision de la Commission qui méconnaît les spécificités du secteur audiovisuel, puisque « tenter de limiter les politiques nationales à la partie « culturelle » de l'industrie audiovisuelle n'a pas dans sens, dans la mesure où les aspects industriel et culturel sont inextricablement liés ».

**Publication****LA VIDÉO SOUS TOUTES SES COUTURES**

Le dernier numéro de *CNC info*, paru en janvier 2004, dresse un large panorama du secteur de la vidéo. Outre les traditionnels résultats du marché du cinéma en vidéo en 2002, ce document

très complet comprend un article sur le succès comparé des films en salles et sur support vidéo et un éclairage sur les investissements publicitaires de la vidéo, notamment à la télévision. Il contient également une synthèse de l'étude sur le contenu des bonus de DVD publiée récemment et un article sur la consommation vidéo, à la fois en termes d'équipement et de support. Enfin, un focus sur le marché de la vidéo en Europe complète ce numéro.

CNC info, le dossier du CNC n°289, « spécial vidéo », janvier 2004 est disponible au CNC, 12 rue de Lübeck, 75784 Paris cedex 16 auprès de la direction de la communication du CNC au 01 44 34 36 95

## NOUVEAUX ALBUMS DES JEUNES ARCHITECTES 2004 : LES LAURÉATS



Jean-Jacques Aillagon entouré des lauréats des « Nouveaux albums des jeunes architectes »  
© Luis Alvoares / Ministère de la culture et de la communication

Les lauréats de la session 2003-2004 des « Nouveaux albums des jeunes architectes » ont été proclamés par Jean-Jacques Aillagon le 30 janvier. Ils seront présentés en avril prochain, à l'occasion de la cérémonie de remise du nouveau grand prix national de l'architecture qui associera un architecte confirmé à une génération nouvelle.

Pour cette deuxième session des « Nouveaux albums des jeunes architectes », dont l'objectif est d'aider les maîtres d'œuvres de moins de 35 ans à accéder à la commande, 186 équipes, soit 290 architectes, ont répondu à l'appel à candidature lancé en mai 2003 par la direction de l'architecture et du patrimoine. Le jury, coprésidé par Ian Ritchie, architecte britannique, et Ann-José Arlot, directrice adjointe au directeur de l'architecture et du patrimoine, chargée de l'architecture, a réuni treize personnalités parmi lesquelles des acteurs institutionnels, des architectes, des maîtres d'ouvrage et un représentant de la presse.

### Les 14 lauréats :

**Jérôme de Alzua Architecture**

**Cécile Brisac**

**Colboc-Franzen** : Benjamin Colboc et Manuela Franzen

**Colomer-Dumont** : Maria Colomer-Betoret et Adrien Dumont

**Atelier Fernandez -Serres** : Ivry Serres et Stéphane Fernandez

**Karine Herman**

**Lan Architecture** : Benoît Jallon et Umberto Napolitano

**Llamata-Berthier/LLB Architecture** : David Llamata et Charles Berthier

**Pangalos Dugasse** : Agissilaos Pangalos et Sylvie Dugasse

**Jean-Christophe Quinton**

**Rathle & Duron** : Julien Rathle et Sébastien Duron

**Tomorrow** : Florent Rougemont et Matthieu Brutsaert

**Clément Vergély**

**Wonderland productions** : Sébastien Chabbert, Frédéric Guillaume, Jean-Marie Pouliquen, Alexander Sachse, Arnaud Vailla

## Médias

### CRÉATION DE LA CHAÎNE « CORSE MÉDITERRANÉE » PAR SATELLITE

En offrant 17 heures de programmes par jour, dont 3 heures d'émissions nouvelles, consacrées à la Corse et à la Méditerranée, cette nouvelle chaîne sera, grâce à sa diffusion par satellite, accessible à des millions de foyers sur le continent européen. Formidable instrument de diffusion de l'économie, de l'histoire, de la culture de l'île, la multidiffusion permettra de donner une large place à la langue corse. Le développement de l'offre régionale est l'un des objectifs que le ministre avait fixés à France 3 dès le 26 mai 2003, sera l'élément moteur de ce projet qui fait l'objet d'un partenariat avec la collectivité territoriale de Corse. Pour poursuivre cette action, France 3 a accru les moyens consacrés aux régions dans son budget 2004 de 6,2 %, soit 19,2 millions d'euros, ce qui se traduira par une augmentation du volume horaire régional de 1 900 heures sur l'ensemble du territoire national.

### TNT : LA CHAÎNE « FESTIVAL » RETENUE PAR LE GOUVERNEMENT

La chaîne « Festival » a été retenue par Jean-Jacques Aillagon sur proposition de Marc Tessier, président de France Télévisions, le 28 janvier, pour être la chaîne gratuite qui bénéficiera du canal préempté pour le service public sur la Télévision numérique terrestre (TNT). « Festival » offrira aux téléspectateurs un éventail de programmes mettant en valeur la création et le patrimoine audiovisuel français. Elle apportera aussi à la production audiovisuelle française et européenne une nouvelle vitrine grâce à sa diffusion sur la Télévision numérique terrestre.

### RADIO : POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DE LA BANDE FM

La direction du développement des médias (DDM) et le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ont réuni, le 30 janvier, les syndicats et les groupes radiophoniques afin de recueillir leurs observations sur un projet d'étude relatif à une meilleure utilisation de la bande FM. Cette étude, qui sera conduite par le CSA, avec l'appui de la DDM, examinera les moyens de dégager, par de nouvelles méthodes de planification et d'attribution des fréquences, des ressources supplémentaires de diffusion pour les radios de la bande FM aujourd'hui saturée. A l'issue de cette concertation, un appel d'offres pour la réalisation de cette étude sera lancé au niveau européen.

## 14/Actualité

LETTRE D'INFORMATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
MARS 2004



Eva par François Bouillon/céramiste :  
atelier Jean-Charles Prolongeau © D.R.

### Exposition

#### LA CÉRAMIQUE CONTEMPORAINE À SÈVRES

Jusqu'au 5 avril

Présentant une trentaine d'œuvres produites au titre de la commande publique, la délégation aux arts plastiques - Centre national des arts plastiques et la manufacture nationale de Sèvres, rendent compte de la vigueur de la création contemporaine dans le domaine de la céramique. Né d'une rencontre entre plasticiens, designers et artisans d'art, elle associe entre autres les travaux de Carole Benzaken et de l'Atelier Laristan, Hervé di Rosa et l'Atelier Lemaître ou Pierre Buraglio et l'Atelier Jakubec. Ces commandes publiques sont inscrites à l'inventaire du FNAC (Fonds national d'art contemporain).

Musée national de Céramique, Place de la Manufacture, 92310 Sèvres



Photographie anonyme, Les Simplistes, collection Michel Random © D.R.

### Expositions

#### REIMS ET « LE GRAND JEU »

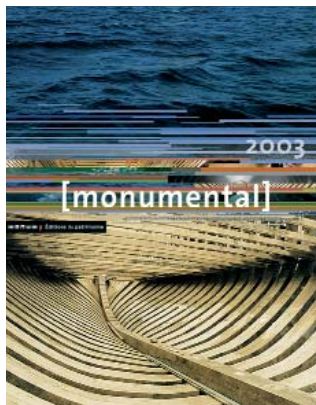
Jusqu'au 29 mars à Reims

Il s'en nomment Roger Lecomte, Roger Vailland, Robert Meyrat et René Daumal. Ils vivent à Reims et fondent en 1924 le Simplisme,

qui deviendra quelques années plus tard « Le Grand Jeu », un mouvement d'avant-garde proche du surréalisme.

Présentée au musée des Beaux-Arts et rassemblant plus de 260 œuvres et documents, « Grand Jeu & surréalisme » met en évidence l'importance artistique d'un mouvement. L'exposition - qui a été reconnue d'intérêt national par le ministère de la culture et de la communication/Direction des musées de France et bénéficie à ce titre d'une subvention exceptionnelle de l'État - présente notamment des œuvres de Artür Harfaux, Maurice Henry et Joseph Sima.

« Grand Jeu & surréalisme »,  
musée des Beaux-Arts de Reims



### Publication

#### MONUMENTAL SE PENCHE SUR LE PATRIMOINE MARITIME

Monumental, la revue scientifique et technique des monuments historiques, publiée par les Editions du patrimoine, sous l'égide de la direction de l'architecture et du patrimoine, vient de consacrer le dossier de son dernier numéro au patrimoine maritime en France. Si le patrimoine monumental maritime a toujours été bien préservé, il faudra attendre 1982, soit près de 150 ans après les premières protections au titre des monuments historiques pour enregistrer le classement des premiers navires. A lire aussi, la restauration du trésor de Conques ou les créations de Dubuffet, la Tour aux figures ou la Villa Falbala et la redécouverte des décors peints du couvent de la Trinité des Monts, à Rome.

Monumental, Editions du patrimoine  
248 pages, 39 euros.

## Mécénat

### NORD PAS DE CALAIS : LE MÉCÉNAT CULTUREL PREND SON ESSOR



« La Descente de Croix » de Rubens © Palais des  
Beaux Arts de Lille

La désignation de Lille comme capitale européenne de la culture a permis au Nord Pas de Calais d'être l'une des régions de France où les entreprises se sont le plus engagées dans le mécénat culturel : l'association Lille Horizon 2004 a eu en effet une démarche forte de recherche de partenariat. Cinq partenaires officiels ont accordé chacun plus d'1 million d'euros : SNCF, Accor, EDF, Carrefour et SFR, tandis que treize entreprises se sont associées à des projets spécifiques. Le 12 février dernier, la commission « art et culture » du Comité Grand Lille a organisé au Studio National des arts contemporains Le Fresnoy une conférence sur le « mécénat : dépense ou investissement ». La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nord Pas de Calais, la première à avoir compris les enjeux de la formation dans ce domaine, organise aujourd'hui des formations régionales en étroite synergie avec les formations nationales mises en place par la mission mécénat. « Une présentation du dispositif juridique et fiscal, au montage et au développement de projets de mécénat culturel explique Richard Martineau son directeur. Son contexte social incite les entreprises à s'impliquer dans des projets de mécénat de solidarité. Nous devons créer une dynamique autour du mécénat culturel. Lille capitale européenne de la culture a généré une participation d'envie des entreprises de la région, notamment en terme de soutien financier (environ 12 millions d'euros). Cette impulsion doit devenir un réflexe. Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> saison de Lille 2004, l'exposition Rubens qui se déroulera du 6 mars au 14 juin au Palais des Beaux-Arts de Lille est une belle illustration de mécénat. Cet événement est soutenu à titre principal par trois grands partenaires et douze autres entreprises se sont associées pour amplifier la communication autour de cette exposition ».

Contact : Séverine Huby, correspondante « mécénat » DRAC Nord Pas de Calais  
Tél. : 03 28 36 61 52 - mél : severine.huby@culture.gouv.fr

### LES ÉCOLES DE COMMERCE S'ENGAGENT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT

Afin de favoriser le mécénat d'entreprise, 25 écoles supérieures de commerce ont proposé à leurs étudiants de réaliser un rapport sur le thème du mécénat culturel. Mesurer son impact et valoriser le dispositif figurent parmi les objectifs de ces travaux. Dès avril, étudiants et professeurs seront reçus rue de Valois pour présenter un rapport d'étape. Parmi les thèmes retenus, signalons « les stratégies de rapprochement entre l'entreprise et le milieu culturel », « mécénat culturel et mission citoyenne de l'entreprise » ou « le mécénat comme stratégie d'implantation territoriale ».

Contact : mission.mecénat@culture.fr



## NOMINATIONS

**MARTINE MARIGEAUD, DIRECTRICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, Martine Marigeaud a été affectée à sa sortie de l'ENA au ministère de l'économie, des finances et du budget. Elle a été successivement, au sein de la direction du budget, adjoint au chef du bureau « aménagement du territoire, logement, équipement » (1991-1997), chef du bureau « économie, budget et justice » (1997-1999) puis « travail, emploi, formation professionnelle, immigration, UNEDIC » (1999-2001) avant d'être nommée en 2001 sous-directeur des budgets des ministres des finances, de la justice, des services du Premier ministre, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de la culture et communication.

**LAURENCE LEVY, CONSEILLÈRE TECHNIQUE CHARGÉE DE LA COMMUNICATION ET DE LA PRESSE**

Ancienne élève de l'École supérieure d'études cinématographiques, Laurence Lévy, née en 1962, a été notamment chargée de production au sein de *French Production* (1986-1993) avant d'être nommée responsable de Brunner (filiale du groupe Airélec) en 1996. Depuis 2000, Laurence Lévy était attachée de presse au Centre Pompidou, chargée des relations presse et institutionnelles.

**FRÉDÉRIC ALADJIDI, CONSEILLER TECHNIQUE CHARGÉ DES QUESTIONS JURIDIQUES**

Né en 1974, Frédéric Aladjidi rejoint le Conseil d'État à sa sortie de l'ENA où il est successivement auditeur (2000-2003) puis maître des requêtes (2003). Il est nommé parallèlement à la mission juridique de Conseil d'État auprès du ministre des affaires sociales, de la Santé et de la ville.

**FRANÇOIS BELFORT, CHARGÉ DE MISSION**

Né le 7 janvier 1960, François Belfort contribue à l'organisation et à la production de spectacles durant les années 80 puis d'événements privés et publics dans les années 90 dont la commémoration de Valmy en 1989, le transfert au Panthéon de Monge, Condorcet et l'abbé Grégoire en 1989, de Pierre et Marie Curie en 1995. Il produit le spectacle du passage à l'an 2000 sur les Champs-Élysées, le 31 décembre 1999, pour la Mission 2000 en France. Chargé de mission pour le ministère de la culture et de la communication pour le transfert des cendres d'Alexandre Dumas au Panthéon en 2002, il a occupé les fonctions de directeur de la production au Centre Pompidou de 2000 à fin 2003.

**PAUL DEVAUTOUR DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE BOURGES**

Né en 1958, Paul Devautour, artiste, agrégé d'arts plastiques et professeur titulaire des écoles nationales d'art, était jusqu'à présent enseignant à l'École supérieure des Beaux-Arts de Marseille. Il a aussi enseigné les arts plastiques à l'université de Paris I et de Paris VIII, à la Villa Arson (Nice), à New-York et à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris comme professeur invité. Parallèlement à sa pratique pédagogique, Paul Devautour, qui a abandonné toute production artistique personnelle depuis 1985, poursuit aux côtés de Yoon Ja Choi son activité d'« opérateur en art » pour promouvoir les artistes. Paul Devautour devra notamment poursuivre la transformation de l'école de Bourges en établissement public.

**SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA FRANCOPHONIE**

Le français, une langue qui rapproche



© Studio Apeloig

Réalisée par le Studio Apeloig, l'affiche de la Semaine de la langue française, qui se tiendra du 13 au 20 mars, met en valeur 10 mots choisis par des auteurs francophones : *amertume, bouline, brousse, déambuler, espérance, farfadet, lumière, ombellifère, tactile et tataouiner* (Voir *Lettre d'information n° 112*). « Orange » étant, cette année, partenaire de la Semaine, un concours sur ces 10 mots est lancé du 8 au 14 mars auprès des utilisateurs de mini-messages. Le but ? Partir à la découverte progressive des 10

mots. Le 18 mars, le jury sélectionnera les vainqueurs.

Par ailleurs, du 13 au 20 mars, de nombreux événements seront organisés : remise du Prix Raymond Devos de la langue française le 17 mars ; émission de télévision « Les Trophées de la langue française », animée par Bernard Pivot et enregistrée en public à la Cité des sciences et de l'industrie le 15 mars (diffusion sur France 3 et TV5 pendant la Semaine) ; une grande soirée de lectures avec des poètes francophones à Paris et une journée d'hommage à Ahmadou Kourouma à Lyon... La Cité des sciences et de l'industrie propose un programme d'animations (ateliers d'écriture, jeux, rencontres...) pour tous les publics, l'artiste québécois Marc Lincoeur expose les 10 mots revisités picturalement dans une galerie parisienne et le Centre national de l'Espace met en place des activités autour des 10 mots de la Semaine dans plusieurs planétariums en France et à l'étranger. Enfin, dans chaque région, des ateliers d'écriture, des concours, des expositions, des conférences sont ouverts au public tout au long de la Semaine qui a pour thème « le français, une langue qui rapproche ».

Le programme de la Semaine de la langue française et de la francophonie est disponible sur le site internet [www.dgflff.culture.gouv.fr](http://www.dgflff.culture.gouv.fr).

Pour obtenir le « Livret des dix mots » et pour plus d'informations : 01 40 15 36 98

**LE NOUVEAU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE A ÉTÉ INSTALLÉ LE 10 FÉVRIER**

Le conseil supérieur de la langue française (CSLF) a été installé dans sa composition renouvelée par Jean-Jacques Aillagon le 10 février. Institué le 2 juin 1989, le CSLF est un organe de réflexion et de proposition, qui conseille les pouvoirs publics et oriente leur action dans les domaines relatifs « à l'usage, à l'aménagement, à l'enrichissement, à la promotion et à la diffusion de la langue française en France et hors de France et à la politique à l'égard des langues étrangères ». Il comprend 25 membres, outre les membres de droit, et exerce son mandat pour une durée de quatre ans. Le Premier ministre, jusqu'à ce jour président en titre du conseil, a décidé son rattachement au ministère de la culture et de la communication. Un décret sera prochainement adopté à cette fin. Les membres du nouveau CSLF ont été nommés par décret du 11 septembre 2003. Yves Berger en a été nommé vice-président. Il s'agit du quatrième mandat de cet organisme.

# SERGE EYROLLES : UN INGÉNIEUR AU SERVICE DU LIVRE

Président du Syndicat national de l'édition, Serge Eyrolles a toujours « *défendu avec passion* » les différents métiers de la chaîne du livre. Au moment où va s'ouvrir le Salon du livre, nous retraçons l'itinéraire de celui qui a été de toutes les batailles de l'édition, du droit de prêt au photocopillage.

Serge Eyrolles a « *toujours eu le souci de défendre les autres* ». C'est plus fort que lui. Cette vocation l'a conduit, après des études d'ingénieur dans le secteur des travaux publics, au Syndicat national de l'édition (SNE). Mais comment arrive-t-on dans le monde feutré et parisien de l'édition quand rien ne vous y prédispose ? Grâce à une histoire familiale : son grand-père a l'idée d'éditer lui-même les cours polycopiés de l'École des travaux publics qu'il a fondée... Le début d'une aventure. En 1979, Serge Eyrolles reprend le flambeau en tant que directeur des éditions du même nom, spécialisées dans les livres techniques. Ce qui l'amène à s'intéresser aux activités du SNE, où il « *milite* » et devient trésorier, puis président, en 1992. Une importante figure de proue l'accompagne dans son parcours : « *son ami* » Jérôme Lindon, décédé en 2001, le très exigeant

directeur des Editions de Minuit, qui « *a toujours su me conseiller* », est notamment l'ardent défenseur de la loi sur le prix unique du livre. Il saura conserver de ce dernier l'esprit combatif placé au service de l'intérêt général. « *Je pense avoir le sens de l'intérêt collectif, précise-t-il, et c'est ainsi que je défends avec passion nos métiers et nos produits* ».

## Les chantiers pour l'avenir

Son 5<sup>ème</sup> mandat de président du SNE se terminera en 2005. Après avoir défendu avec pugnacité le point de vue de la profession dans plusieurs dossiers phares, notamment sur celui du droit de prêt et sur celui de la publicité pour le livre à la télévision, comment voit-il l'avenir pour le monde de l'édition ?

« *Aujourd'hui, souligne-t-il, nous devons nous battre pour continuer à défendre le droit de prêt avec la mise en place de SOFLA (société de gestion collective associant à parité éditeurs et auteurs)* » qui compte présenter sa candidature pour la collecte et la répartition de ce droit. Mais ce n'est pas le seul sujet à l'ordre du jour. Dans la longue énumération de dossiers qui sont sur son bureau, beaucoup concernent des sujets qui ont déjà été défrichés. Cette approche pragmatique des dossiers caractérise sa démarche : avancer pas à pas, sans brûler les étapes. « *Il faut faire en sorte que la loi sur le prix unique du livre soit une référence en Europe au moment de son élargissement afin de préserver notre formidable réseau de librairies* ». Il insiste aussi sur la défense de la



Serge Eyrolles © D.R.

## SERGE EYROLLES EN 4 DATES

1979 :  
devenir directeur  
des Editions Eyrolles

1992 :  
devenir  
président du  
Syndicat national  
de l'édition

2003 :  
entame son 5<sup>ème</sup>  
mandat à la tête  
de la SNE

2004 :  
la Chine, invitée  
d'honneur au Salon  
du livre

« *petite* » édition « *bien désarmée face aux structures industrielles de distribution* » ainsi qu'au respect de « *délais minimums* » avant l'ouverture de la publicité pour le livre à la télévision sur le réseau des chaînes hertziennes : « *il faut d'abord mesurer son impact sur les chaînes thématiques câblées* ». Concernant le livre à l'école, il tient à faire appliquer la loi de 1995 sur le photocopillage « *à l'école primaire* ». Il insiste aussi sur la place qui doit être celle du livre scolaire : une place centrale. Mais son souci va également d'une juste délimitation des espaces respectifs « *entre les éditeurs publics et les éditeurs privés* » notamment en matière de « *livres d'art et d'édition juridique* » jusqu'à la lutte contre l'illettrisme.

## La Chine, invitée du Salon du livre

Aujourd'hui, alors que doit s'ouvrir le 24<sup>e</sup> Salon du livre, organisé par le Syndicat national de l'édition, qui se tiendra du 19 au 24 mars, il attend plus de « *220 000 visiteurs* » pour venir découvrir la vitrine de l'édition française. Cette année, les lettres chinoises sont l'invité d'honneur. « *L'occasion, précise Serge Eyrolles, de faire découvrir des auteurs inconnus ou méconnus* » venus d'une culture qui allie une très forte et très riche tradition littéraire à une nouvelle génération de jeunes auteurs foisonnante.

**Syndicat national de l'édition**  
115, boulevard Saint-Germain  
75006 Paris